

	<b>Direction générale de l'environnement</b> <b>Direction de l'énergie</b>	<b>EN-VD-11</b>	Justificatif énergétique <b>Piscines, jacuzzis et spa chauffés</b> Objet de compétence cantonale
--	---	-----------------	--

Commune : Denges

N° parcelle : 69

Objet : Pose d'une pompe à chaleur piscine

### Piscines, jacuzzis et spas extérieurs chauffés (articles 54,55 et 56 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

- Agent énergétique :
- exclusivement renouvelables
- :
- énergie solaire thermique
  - bois
  - rejets de chaleur provenant de : \_\_\_\_\_
  - pompe à chaleur (sol/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire
  - pompe à chaleur (air/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

Si surface du plan d'eau supérieure à 200 m<sup>2</sup> : fournir un concept énergétique

**Remarque :**

L'utilisation d'une pompe à chaleur dédiée (PAC) à la production et au maintien en température de l'eau chaude des piscines et jacuzzis extérieurs à une température de confort est soumise aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). En application du principe de prévention, toute PAC installée en plein air ne pourra fonctionner que durant la période comprise entre 07h00 et 19h00.

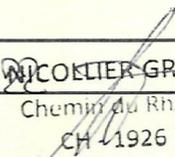
### Piscines, jacuzzis et spas intérieurs chauffés (articles 54,55 et 57 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique : \_\_\_\_\_

- récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'eau : décrire en pièce jointe
- récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'air : décrire en pièce jointe

### Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

<b>Signatures</b>  Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise  Responsable, tél. :  Adresse mail :  Lieu, date, signature :	<b>Justificatif établi par :</b>  <u>Nicollier Group SA</u> <u>Ch. du Rhône 133 - 1926 Fully</u>  <u>François Nicollier - 027 747 13 00</u>  <u>info@nicollier.ch</u>  Fully, le <u>19.05.2017</u>  NICOLLIER GROUP SA Chem. du Rhône 133 CH - 1926 Fully	<b>A REMPLIR PAR LE CANTON</b> Le justificatif est certifié complet et correct  _____ _____ _____ _____
--	--	---